



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017 - 18h00**

**Délibération N°2017/088**  
**Date de convocation : 19 septembre 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**



**L'an deux mille dix-sept, le 05 octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulley  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montlay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outreaux  
Walincourt-Selvigny

### **Etaient présents (62 titulaires 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Jean Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK	Agnès BERANGER
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY - DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean Marc GOSSART (S)	Gilberte SZOPA (S)
Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Jeanine TOURAIN	Marc PLATEAU
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DORERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE - MAILLY	

**Membre Excusé (1):** Jean Félix MACAREZ

**Membres Absents (3):** Arnaud LORAND, Marc DUFRENNE, Jean - Pierre RICHEZ,

**Membres ayant donné procuration (5):** Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Sandrine TRIOUX à Agnès BERANGER, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°2017/088 - Objet : Indemnité de conseil du comptable public**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant

les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que Mme BASQUIN Sandrine est nommée receveur municipal depuis le 05 juin 25015 pour la Communauté de communes du Caudrésis-Catésis.

CONSIDERANT que sur la base des textes susvisés, il a été demandé à Mme Basquin Sandrine de poursuivre la mission effective de conseil et d'assistance assurée en matière budgétaire, économique et comptable.

CONSIDERANT que , Mme Basquin Sandrine a accepté d'exercer la mission d'assistance et de conseil des services de Communauté de communes du Caudrésis Catésis en sa qualité de receveur municipal,

CONSIDERANT qu'il convient, en contrepartie, de verser à Madame Basquin Sandrine une indemnité de conseil, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à titre personnel à Basquin Sandrine, receveur municipal,

L'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à Mme Basquin Sandrine pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

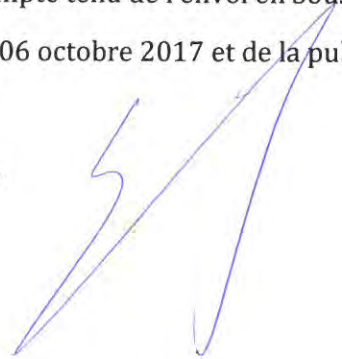
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Madame GAVE ne prend pas part au vote  
1 ABSTENTION  
ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 06 octobre 2017 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 06 octobre 2017  
Le 06 octobre 2017

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire du CATEAU CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*